

écrits ou tacites, d'après la loi spéciale du contrat d'engagement, les conditions générales appliquées aux contrats, soit par la coutume, soit par les règlements d'usines, d'ateliers, de syndicat, de corporation, et enfin sur les conditions spéciales convenues entre le patron et l'ouvrier.

Les devoirs sociaux sont fondés sur une obligation de justice dans le sens large, ou tout au moins de charité, qui impose au patron, en vertu même de son titre, le devoir de procurer, autant qu'il est en lui, le bien social, en veillant aux intérêts religieux, moraux, intellectuels, domestiques et matériels des membres de la famille ouvrière.

Les principaux devoirs professionnels du patron sont : 1° de régler le travail ; 2° d'acquiescer le salaire ; 3° d'établir l'ordre et la discipline dans l'exploitation.

MARIAGE

Mercredi, le 25 Novembre dernier, à l'église de St-Pie, M. J. N. Chicoyne conduisait à l'autel Mlle E. Hélène Bernard. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd. I. Hardy, curé de St-Pie.

Ce qu'il faut remettre au lendemain

Si quelqu'un nous blesse et nous nuit,
Quelque grande que soit l'offense
Laissons l'espace d'une nuit
Entre l'injure et la vengeance.
L'aurore, à nos yeux rend moins noir
Le mal qu'on nous fit la veille ;
Et tel qui s'est vengé le soir
En est fâché quand il s'éveille.

FABLE

Dans un même pâtis, unis par la concorde,
Trois bœufs, du loup ne craignaient rien,
Bientôt entre eux se logea la discorde ;
On se brouilla : le loup s'en trouva bien.
Frères, soyez amis, c'est là le plus grand bien.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Les Empoisonneurs

VI

UNE RÉVÉLATION.

« Nous avions continué l'un et l'autre d'habiter la Nouvelle-Orléans. Nous étions occupés ostensiblement de différentes spéculations. Cette existence dura six mois. Un événement, en apparence inattendu, vint la modifier profondément. Un matin, on avertit Paul de Garderel que son père avait disparu. Il accourut avec moi à la maison du vieillard, et nous constatâmes par nous-mêmes l'exactitude de la nouvelle. Paul ordonna les recherches les plus minutieuses ; il s'adressa à la police de la ville ; toutes investigations furent vaines, et il fut mis en possession du patrimoine de son père, pour le gérer jusqu'au retour du vieillard, supposé que celui-ci existât encore, sinon pour jouir de ces biens dont il était le seul et légitime héritier. »

Arrivé à ce point de son récit, Marberie s'arrêta, comme s'il eût terminé. Le docteur l'avait écouté avec une attention extrême. Voyant que le concierge se taisait :

— Eh bien, demanda-t-il, qu'était donc devenu le vieillard ?

A cette question, Marberie fixa ses petits yeux gris et brillants sur Félix, et lui répondit avec un sourire de damné :

— Je vous l'ai dit, il avait disparu.

— Sans doute, et je vous ai bien compris. Mais comment avait-il disparu ?

— Interrogez le souterrain de l'hôtel de la rue de Bac.

— Quels rapports y a-t-il entre l'hôtel Garderel et la Nouvelle-Orléans, entre mon aïeul et le souterrain de l'habitation de mon père ?

— Il y a de très-grandes relations entre ces différents termes ; vous allez les connaître, car je n'ai pas commencé le récit de cette terrible histoire pour demeurer à moitié chemin. Le domestique de confiance de votre aïeul avait été gagné, moitié par argent, moitié par menaces. Dans la nuit qui précéda le jour où l'on découvrit la disparition du vieillard, nous nous introduisîmes dans sa maison, où nous le surprîmes dans son premier sommeil ; nous le garrottâmes, et nous l'emportâmes, bâillonné, dans une maison que nous avions achetée à l'autre